

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 avril 2016**

Décision n° **CP-2016-0804**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Développement urbain - Acquisition d'une parcelle de terrain bâti située 13, place de la Gare et appartenant à M. Jérôme Viana

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 11 avril 2016**Décision n° CP-2016-0804**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Développement urbain - Acquisition d'une parcelle de terrain bâti située 13, place de la Gare et appartenant à M. Jérôme Viana**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de terrain située 13, place de la Gare à Albigny sur Saône.

En effet, ce secteur autour de la gare est amené à connaître des évolutions en lien avec une dynamique résidentielle et un besoin avéré de stationnements liés à la gare.

Pour ce faire, la Métropole souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de terrain, supportant une construction légère à démolir, d'une superficie d'environ 1 280 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée AA 94, située 13, place de la Gare à Albigny sur Saône et appartenant à monsieur Jérôme Viana.

Aux termes du compromis, ce bien immobilier serait cédé au prix de 310 000 €, libre de toute location ou occupation, admis par France domaine.

La Métropole aurait à sa charge les travaux suivants, nécessaires au recouplement de la propriété et estimés à 130 000 € TTC :

- la réalisation d'une clôture sur la nouvelle limite de propriété, suite au recouplement de la propriété,
- le déplacement du portail existant ou installation d'un nouveau portail de même type, à la nouvelle limite de propriété.

Par ailleurs, il est prévu :

- la constitution d'une servitude de passage sur le terrain cédé pour permettre l'accès au surplus de la propriété non vendue,
- la constitution d'une servitude de réseaux d'eaux pluviales et eaux usées, sur la partie de la propriété restant appartenir au vendeur,
- le déplacement des réseaux pour l'aménagement du parking.

Par ailleurs, il est accordé à monsieur Jérôme Viana la jouissance de la parcelle acquise, jusqu'au démarrage des travaux de réalisation du parc de stationnement.

Les frais de document d'arpentage seront pris en charge par la Métropole à hauteur de 1 500 € maximum ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 5 février 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 310 000 €, d'une parcelle de terrain bâti d'une superficie d'environ 1 280 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée AA 94, située 13, place de la Gare à Albigny sur Saône et appartenant à monsieur Jérôme Viana, dans le cadre de l'aménagement d'un parc de stationnement.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4495, le 26 janvier 2015 pour la somme de 12 735 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2138 - fonction 580, pour un montant de 310 000 € correspondant au prix de l'acquisition, pour un montant maximum de 1 500 € au titre de la participation aux frais d'établissement du document d'arpentage et de 4 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.